

**Commune de Carolles**  
**50740 CAROLLES**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAROLLES**

**séance du 9 avril 2009**

Le 9 avril 2009 à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de Carolles dûment convoqués le 2 avril 2009, se sont rassemblés à la salle du Cercle de l'Amitié, sous la présidence de Monsieur René BAGOT, maire.

Présents : Mr BAGOT, Mr LAFON, Mr ROPTIN, Mr LOISEAU, Mr SEVIN, Mr BISSON, Mme LECUYER, Mr PAMART, Mr VASSEUR, Mr VAUDEL, Mr STERIN

Absent excusé : Mme RAULT (pouvoir à Mr LAFON)  
Mr GUILLOUX (pouvoir à Mme LECUYER)  
Mme MOREAU (pouvoir à Mr BAGOT)  
Mme DUPONT (pouvoir à Mr LOISEAU)

Assiste également à la réunion, Mr Chéron, trésorier de Granville.

Mme Marie-Christine LECUYER, désignée conformément à l'article R 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité avec les observations suivantes de Mr Sévin :

- le maire ne peut faire objection à l'enregistrement des séances du conseil municipal,
- Mr Sévin demande que soit actée l'action qu'il a intentée au tribunal administratif pour obtenir le dossier PLU qui lui avait été refusé. Le tribunal lui a donné raison pour les pièces annexes ne figurant pas sur le site internet ou celles non exploitables sur celui-ci et a condamné la commune sur ces points. Le tribunal n'a pas retenu le refus de communication de « l'entier dossier ».

Le maire donne son accord pour annexer l'intégralité du jugement au registre des délibérations.

**1. Budget primitif 2009 – eau potable**

Le budget primitif 2009 présenté, s'équilibre en recettes et en dépenses à :  
- section de fonctionnement : 405 305 €  
- section d'investissement : 271 740 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

**2. Budget primitif 2009 – Résidence les Jaunets**

Le budget primitif 2009 présenté, s'équilibre en recettes et en dépenses à

- section de fonctionnement : 89 364 €
- section d'investissement : 52 803 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

### **3. Budget primitif 2009 – auberge**

Le budget primitif 2009 présenté, s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 42 228 €
- section d'investissement : 38 669 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

### **4. Budget primitif 2009 – camping**

Le budget primitif 2009 présenté, s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 95 700 €
- section d'investissement : 72 133 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

### **5. Budget primitif 2009 – commune**

Le budget primitif 2009 présenté, s'équilibre en recettes et en dépenses à

- section de fonctionnement : 853 816 €
- section d'investissement : 1 008 801 €

Mr Sévin fait part de son désaccord sur les inscriptions en immobilisations corporelles pour l'achat des terrains en réserve foncière destinés au transfert du camping. Il rappelle son opposition au PLU sur ce point.

Le maire précise que toute la mise en œuvre du PLU reste à faire, celui-ci définit les grandes orientations futures mais une procédure de modification ou de révision simplifiée peut toujours être engagée s'il s'avérait que d'autres options sont envisageables.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ce budget à la majorité par 11 voix pour, 4 contre (Mr Sévin, Mr Vaudel, Mr Stérin, Mr Bisson).

Mr Chéron, trésorier de Granville, fait un commentaire sur la situation financière de la commune, qui est saine et bien gérée, même si l'endettement est supérieur à la moyenne, la solvabilité est également supérieure à la moyenne. L'autofinancement sera supérieur à 144 000 € pour 2009, la dette par habitant était de 1 183 € à fin 2008, les ratios témoignent que Carolles a les moyens de gérer son avenir.

### **6. Vote des taux d'imposition 2009.**

Après analyse par la commission de finances, le maire propose au conseil une augmentation de 1.34 % sur la taxe d'habitation et une augmentation de 1.25 % sur la taxe foncière bâtie.

Les taux seraient ainsi fixés :

- Taxe d'habitation : 8.29
- Taxe foncière bâtie : 16.22
- Taxe foncière non bâti : 21.69
- Taxe professionnelle : 11.42

Le produit attendu se trouverait en conséquence augmenté de 4 425 €, somme qui serait affectée à l'investissement.

Compte tenu du faible produit attendu, Mr Sévin considère que la politique qui est menée peut être continuée sans augmenter la charge du contribuable, 2009 étant une année particulière de crise.

Mr Vaudel fait remarquer que la plupart des communes avoisinantes ne pratiquent pas d'augmentation en raison de la conjoncture actuelle et des augmentations du Département et de la communauté de communes. Le maire rappelle que sur les 5 années à venir de nombreux investissements sont programmés et que l'impôt est nécessaire pour se donner les moyens de sa politique, faute de quoi, il faut revoir les ambitions à la baisse. De plus, il n'y a eu aucune augmentation des taux d'impositions pendant 6 ans du fait de l'adhésion à la communauté de communes. Pour information, la réévaluation faite par les services fiscaux sur les valeurs locatives pour 2009 est de 1,025 % sur les propriétés bâties et de 1,015 % sur les propriétés non bâties.

Après en avoir délibéré, le conseil vote les taux proposés par 11 voix pour, 4 voix contre (Mr SEVIN, Mr BISSON, Mr VAUDEL, Mr STERIN).

### **7. Aménagement de l'entrée d'agglomération RD 61 – carrefour du cimetière – rue des Jaunets : approbation du projet modifié.**

Suite aux différentes délibérations du conseil municipal, la première datant du 10 janvier 2008, et à la réunion qui s'est tenue en mairie de Carolles le 20 novembre 2008, avec les différents acteurs, un projet modifié a été transmis à la commune.

Les modifications apportées sont essentiellement :

#### Carrefour du cimetière

- réduction de l'emprise sur la parcelle AI 664 appartenant à Mme Simone TANQUERAY
- rectification de la sortie de la rue de la Guérinière

#### Rue des Jaunets

- largeur de chaussée maintenue à 5,50 m
- trottoir de 1,50 m uniquement en partie basse depuis la résidence jusqu'au chemin des Moires
- allée piétonne et piste cyclable en crête de talus avec maintien de la haie existante
- rectification de l'angle du mur du cimetière

L'estimation de l'ensemble des travaux à la charge de la commune de Carolles est ramené à 310 000 € HT (370 760 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- approuve le projet modifié
- donne tous pouvoirs au maire pour son exécution et sa réalisation.

## **8. Personnel communal – création de poste service technique**

Par délibération du 19 février 2009, le conseil a décidé le recrutement d'un agent d'entretien dans le cadre d'un contrat CAE sur 6 mois.

Suite à la relance du plan contrats aidés pour 2009 mis en place par le gouvernement, le maire propose au conseil la création d'un deuxième poste d'agent d'entretien dans le cadre d'un contrat CAE sur 6 mois, ces recrutements permettront de ne pas embaucher d'agents saisonniers au service technique. L'aide mensuelle de l'Etat est de 80 % du SMIC.

Adopté à l'unanimité.

## **9. Personnel communal – créations de poste service administratif**

Après en avoir délibéré, le conseil décide la création de 2 postes :

- 1 poste d'attaché principal en lieu et place du poste d'attaché
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe en lieu et place du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

A l'issue des nominations, les anciens postes devenus vacants seront supprimés.

Adopté à l'unanimité.

## **10. Camping la Guérinière – tarif station camping-cars**

Suite à l'aménagement d'un coffret mural permettant le paiement de l'eau à l'entrée du camping municipal « La Guérinière » il y a lieu de revoir les tarifs et forfaits.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, fixe ainsi les nouveaux tarifs, applicables dès la mise en service de la nouvelle installation :

Forfait vidange et plein eau à l'année	:	1,90 € H.T
Forfait électricité station limitée à 1 h	:	1,90 € H.T
Forfait nuitée avec électricité juillet/août (base 2 personnes)	:	10,43 € H.T
Forfait nuitée avec électricité hors saison	:	6,64 € H.T
Forfait groupe hors saison (à partir de 5, pour 2 pers/nuit/camping-cars)	:	4,74 € H.T

## **11. Aire-camping-cars Carolles Plage**

Par délibération du 11 décembre 2008, le conseil a approuvé le projet d'aménagement d'une aire de camping-cars à Carolles plage et a donné tout pouvoir au maire pour la mise en œuvre.

L'encaissement des diverses redevances seront intégrées à la régie du camping municipal La Guérinière.

Après en avoir délibéré, le conseil fixe les tarifs suivants à l'unanimité :

Borne eau-électricité	:	2,85 € H.T
Stationnement la nuitée	:	5,69 € H.T

Stationnement en journée : 3,80 € H.T

Compte tenu des structures d'accueil existantes un arrêté sera pris pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules habitables sur l'ensemble de la commune.

## **12. Projet d'institution d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux.**

L'article L 214-1 du code de l'urbanisme permet au conseil municipal, par délibération motivée, de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur duquel, les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux sont soumises au droit de préemption.

Chaque cession se trouve alors subordonnée, à peine de nullité, à une déclaration préalable faite par le cédant à la commune, cette déclaration précise le prix et les conditions de la cession.

Le maire propose au conseil d'instituer ce droit de préemption sur les zones U et AU, telles que définies et délimitées dans le plan local d'urbanisme, et d'adresser pour avis, à la chambre de commerce et d'industrie et à la chambre des métiers et de l'artisanat, le projet de délibération en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ce projet d'institution à la majorité par 14 voix. 1 abstention (Mr BISSON).

## **13. Précisions sur le groupe de travail Carolles Plage**

M.Sévin demande que soit communiquée la liste officielle des membres du groupe de travail Carolles plage. Le maire rappelle que :

- M.Sévin est lui-même membre de ce groupe et qu'il doit donc en connaître la composition,

- qu'il s'agit d'un groupe informel qui s'est constitué sous la houlette de Jean-Yves Pamart pour travailler et réfléchir sur l'avenir de Carolles Plage, un secteur sensible et important. Les orientations définies concernent l'embellissement de ce secteur à court terme et à long terme, le groupe a déjà réfléchi sur les aménagements possibles pour cette saison.

Une première réflexion sur une zone d'aménagement concertée (ZAC) avait été commencée il y a plus de 6 ans, sans aboutir.

Ce groupe de travail ne décide pas, il fera des propositions, le moment venu, à la commission urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.